
Rapport de Barrère, au nom du comité de salut public, sur la situation près les armées des Alpes et des Pyrénées-Orientales, lors de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Rapport de Barrère, au nom du comité de salut public, sur la situation près les armées des Alpes et des Pyrénées-Orientales, lors de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 166-167;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_41168_t1_0166_0000_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_41168_t1_0166_0000_8)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

a été délivrée des brigands de Londres et de Madrid, elle a repris son énergie, et nous montre la même bienveillance qu'auparavant, en s'occupant à nous envoyer des subsistances. Il paraît qu'elle veut avoir une réparation de l'injure qui a été commise envers les Français dans son port: mais comme, en matière diplomatique, il est plus nécessaire d'agir que de parler, je vais vous lire le projet de décret que je suis chargé de vous présenter. Les motifs sont dans le considérant.

Barère lit un projet de décret qui est adopté en ces termes :

(Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessus, d'après le procès-verbal.)

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de Salut public [BARÈRE, rapporteur (1)], décrète que le citoyen Dumas, nommé général en chef des Pyrénées-Occidentales, passera à l'armée des Alpes pour la commander dans la même qualité de général en chef (2). »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Barère. Le comité vous propose de nommer le général Dumas, à qui vous avez déjà donné votre confiance en le nommant général de l'armée des Pyrénées-Occidentales, au commandement en chef de l'armée des Alpes, vacant par la destitution de Carteaux qui, comme vous le savez, a été mis en état d'arrestation.

La Convention confirme cette nomination.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de Salut public [BARÈRE, rapporteur (4)], décrète :

Art. 1^{er}.

« Les citoyens Soubrani et Milhaud, du département du Cantal, prendront sur-le-champ la qualité de représentants du peuple auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales. Ils sont revêtus des mêmes pouvoirs qu'ont les autres représentants du peuple près les armées.

Art. 2.

« Fabre et Gaston, déjà nommés représentants

(1) D'après la minute du décret qui existe aux Archives nationales, carton C 286, dossier 849.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 49.

(3) *Moniteur universel* [n° 94 du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 379, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 460, p. 25) rend compte du rapport de Barère dans les termes suivants :

« Et comme il est nécessaire d'employer les généraux bons patriotes, Dumas n'étant plus utile aux Pyrénées-Occidentales, puisque Doppel est, nous vous demandons de lui donner le commandement de l'armée des Alpes. Vous savez que Carteaux est en arrestation.

« Ces propositions sont décrétées. »

(4) D'après la minute du décret qui existe aux Archives nationales, carton C 286, dossier 849.

du peuple près les armées, se rendront près l'armée des Alpes.

Art. 3.

« Le citoyen Cassanyès, envoyé près l'armée des Pyrénées-Orientales, rentrera dans le sein de la Convention nationale (1). »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Barère. Voici les nouvelles des Pyrénées. A Bayonne des succès, à Perpignan des revers.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 50.

(2) *Moniteur universel* [n° 94 du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 379, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 460, p. 25), le *Journal de la Montagne* [n° 41 du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 327, col. 1], les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 356 du 3 nivôse an II (lundi 23 décembre 1793), p. 1608, col. 2] et le *Mercur universel* [4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 39, col. 2] rendent compte du rapport de Barère dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

BARÈRE annonce que nous avons eu quelques succès à Bayonne et que nous avons essuyé des revers à Perpignan. La lettre qui portait cette dernière nouvelle renferme des détails sur l'armée des Pyrénées-Occidentales, sur les vices de son organisation et sur son état-major.

BARÈRE ajoute : Le comité s'est déjà occupé de ces objets. L'état-major a été changé. Nous en avons composé un pour Doppel, dans lequel il n'y a que de bons sans-culottes comme lui, que de vrais patriotes; et nous sommes parvenus à opérer cette réforme, en retirant de l'ancien état-major tous les ci-devant et les gens suspects. Nous avons pris encore un parti sur lequel nous insistons, malgré les murmures de quelques représentants, parce qu'il est d'un avantage réel et prompt : c'est celui de donner aux représentants commissaires auprès des armées, un mouvement périodique et régulier.

Ils prennent naturellement, dans les lieux où ils rejoignent et auprès des généraux, des habitudes qui peuvent être momentanément utiles, mais qui deviennent ensuite préjudiciables à la chose publique. Il faut donc les faire voyager. Nous vous proposons, en conséquence, d'envoyer Soubrani et Milhaud à l'armée des Pyrénées-Occidentales; d'en retirer Fabre et Gaston qui passeront à celle des Alpes et de rappeler dans le sein de la Convention, Cassanyès qui est aussi aux Pyrénées-Occidentales.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

LE RAPPORTEUR annonce des succès légers vers Bayonne et des revers du côté de Perpignan. Ville-Lougue et tous ses postes ont été enlevés par l'Espagnol qui a dû nous faire beaucoup de prisonniers. Cet échec a un peu ralenti l'ardeur de nos soldats. Le comité a pris des mesures pour le réparer.

III.

COMPTE-RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Le général Lassalle mande que les Espagnols ont été culbutés dans la rivière de la Bidassoa; ils y ont

Du côté d'Hendaye, l'ennemi semblait vouloir remuer; on l'attaqua, il fut chassé avec perte de ses postes. Étant revenu en force, il a été battu de nouveau.

Quant à ce qui s'est passé du côté de Perpignan, une lettre du général Delattre au général en chef Doppet, datée du 18 frimaire, porte que l'affaire du 17 a été malheureuse. L'ennemi attaqua nos avant-postes et les surprit; ils se reprirent avec désordre, abandonnant une partie de leurs effets. Les Espagnols étaient déjà maîtres de Ville-Longue, lorsque nos généraux marchèrent pour soutenir les avant-postes.

Une lettre postérieure nous apprend que nos troupes ont été ralliées, qu'elles couvrent Collioure. Le général rassemble des forces pour porter un grand coup.

Le général Doppet a dénoncé, aux représentants du peuple qui sont près de l'armée des Pyrénées, les généraux Delattre et Daoust. C'est à leur négligence qu'il attribue nos revers, et demande leur suspension. Il se plaint que parmi les officiers généraux il y a beaucoup d'intrigants qui, par haine et par vengeance, ne veulent pas s'entendre et refusent de s'entraider.

Depuis longtemps le comité avait aperçu la mauvaise composition de l'état-major de

cette armée; il avait différé de l'épurer, parce qu'elle était en mouvement; mais aujourd'hui tout l'état-major est changé.

Le comité a pris aussi des mesures dont la nécessité sera aisément reconnue, malgré les murmures de quelques représentants du peuple; c'est de ne pas les laisser trop longtemps dans une mission, de les faire voyager, et surtout de tirer le représentant du peuple de son propre pays. Voici le décret que je suis chargé de vous présenter :

(Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessus, d'après le procès-verbal.)

Le décret est adopté.

Suit la lettre du général Doppet visée dans le rapport de Barère.

Le général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales aux représentants du peuple Fabre, Gaston et Cassanyès (1).

« De Elne, le 18 frimaire.

« Citoyens représentants,

« En même temps qu'on s'occupe à réparer les malheurs, on doit en chercher les causes pour les détruire toutes. Il est bien difficile de se permettre des succès dans une armée où l'intrigue, la jalousie règnent entre les officiers généraux, où l'un ne fait pas son devoir, afin de déshonorer l'autre. Quel est le sans-enlôte qui a pu voir, sans en être alarmé, autant de ci-devant à la tête de cette armée? Pourquoi, dans l'intervalle du changement de général en chef, n'a-t-on rien fait pour la défense des postes, et pourquoi suis-je le premier qui aie ordonné des fossés autour de la plupart de nos batteries? C'est, sans doute, parce que l'on se fait un jeu d'exposer la chose publique pour perdre un général en chef, qu'on est si indifférent sur les moyens de défense, sur l'approvisionnement des munitions. On a regardé même comme inutile la levée topographique du tout. J'ai été obligé, dès mon arrivée, de commander les plans, et maintenant je ne les ai pas tous. Il ne me sera pas difficile, en montrant l'état de l'armée, telle que je l'ai trouvée, de prouver qu'il serait dangereux de se fier plus longtemps à ceux qui ont osé ne pas coopérer à son organisation et à mettre les postes et les batteries en état de défense.

« Je vous dénonce donc le général divisionnaire Delattre pour s'être laissé surprendre dans un poste où, militairement, il n'avait rien à craindre. J'ai même des preuves qu'il a attaqué lui-même le premier. Je prouve que l'on savait dans toute l'armée que l'ennemi devait faire une attaque générale. Pourquoi ne m'a-t-il jamais voulu envoyer le plan de son camp et de tous les postes dépendant de sa division?

D'après cela, je vous prie de peser dans votre sagesse s'il n'est pas prudent de suspendre de ses fonctions le général Delattre et le général Daoust. Ce dernier, qui a provisoirement commandé en chef, et qui est le plus ancien dans cette armée et le plus au fait des localités, a mis

perdu une certaine d'hommes. *(Applaudissements.)* Il nous est tombé dans les mains un de leurs guidons.

Du côté de Bayonne, nous avons eu une autre affaire le 17. L'attaque n'était pas prévue. Les généraux de Laage et d'Aoust se sont laissés surprendre; une de nos colonnes s'est mise en déroute et la Ville-Longue a été occupée par les Espagnols.

L'Assemblée décrète que les généraux de Laage et d'Aoust seront mis en arrestation. Elle confirme l'arrêté du comité de Salut public qui détermine l'arrestation du général Carleaux.

IV.

COMPTE RENDU DU *Mercur universel*.

Barère annonce que nous avons eu quelques succès à Bayonne et que nous avons essayé des revers à Perpignan. Les Espagnols ont été enlétés dans la Bidassoa, plus de cent hommes ont été pris et un de leurs guidons rouges est tombé dans nos mains. Près de Perpignan, au contraire, les Espagnols se sont présentés sur plusieurs colonnes; l'une des nôtres a été prise en flanc; l'attaque n'avait point été prévue et, malgré la présence des représentants, ils n'ont pu arrêter la déroute. L'ennemi s'est emparé de Ville-Longue.

Barère ajoute : Le comité s'est déjà occupé de ces objets. L'état-major a été changé. Nous en avons composé un avec Doppet, dans lequel il n'y a que de bons sans-enlottes comme lui, que de vrais patriotes; et nous sommes parvenus à opérer cette réforme, en retirant de l'ancien état-major tous les chefs-vieux et les gens suspects. Nous avons pris encore un conseil sur lequel nous insistons, malgré les murmures de quelques représentants, parce qu'il est d'un avantage réel et prompt : c'est celui de donner aux représentants commissaires auprès des armées, un mouvement périodique et régulier.

Us prennent naturellement, dans les lieux où ils séjournent, l'usage des généraux, des habitudes qui peuvent être momentanément utiles, mais qui deviennent ensuite préjudiciables à la chose publique. Il faut donc les faire voyager. Nous vous proposons, en conséquence, d'envoyer Soubrany et Milhaud à l'armée des Pyrénées-Occidentales; d'en retirer Fabre et Gaston, qui passeront à celle des Alpes, et de rappeler dans le sein de la Convention Cassanyès qui est aussi aux Pyrénées-Occidentales.

(1) *Premier supplément au Bulletin de la Convention du 3 nivôse an II (lundi 23 décembre 1793).*